

convergence des efforts des deux pays à l'égard de nombreux marchés du travail. Les États-Unis et le Mexique avaient conclu une entente similaire en mai 1991.

S'il est vrai que les protocoles d'entente suscitent une meilleure compréhension mutuelle et une coopération plus étroite, le Canada n'en estime pas moins qu'il est possible d'aller encore plus loin dans ce dossier, en étendant nos actions coopératives sur une base trilatérale.